

	FORMULAIRE		GVU-FR-22-00
	Règlement intérieur des clubs de l'IHEC Sfax		Date : 08-05-2025
			Page 1 sur 2

Article 1 : Objectifs Généraux

Les clubs de l'IHEC Sfax doivent respecter et promouvoir les valeurs, la mission et les objectifs stratégiques de l'Institut. Chaque club doit s'engager à agir dans l'intérêt de la communauté universitaire et à adopter une conduite éthique et inclusive.

Article 2 : Demande de Création, Fusion ou Renouvellement

Chaque club doit soumettre une demande de création, fusion ou renouvellement au Comité de la Vie Universitaire au début de chaque année universitaire. Cette demande doit être accompagnée :

- D'une charte du club précisant ses objectifs, missions et valeurs.
- D'une liste actualisée des membres du bureau du club.
- D'une copie du rapport de clôture des activités de l'année précédente pour les clubs en renouvellement.
- D'une copie signée du règlement intérieur de l'institut par le président du club.

Article 3 : Planification Annuelle

Les clubs doivent préparer un planning annuel des activités dès le début de chaque année universitaire et le soumettre pour validation au Comité de la Vie Universitaire. Ce planning doit inclure :

- Les objectifs des activités.
- Les événements prévus et leur période estimative.
- Les besoins logistiques anticipés.

Article 4 : Rapport de Clôture

Chaque fin d'année universitaire, les clubs doivent préparer et soumettre un rapport de clôture incluant :

- Un rapport moral détaillant les activités réalisées, les résultats obtenus et les éventuelles difficultés rencontrées.
- Un rapport financier justifiant les dépenses engagées et les sources de financement.

Ce rapport doit être soumis au Comité de la Vie Universitaire pour évaluation.

	FORMULAIRE		GVU-FR-22-00
	Règlement intérieur des clubs de l'IHEC Sfax		Date : 08-05-2025
			Page 2 sur 2

Article 5 : Organisation des Événements

Pour l'organisation de tout événement, une demande officielle doit être soumise au bureau d'ordre de l'Institut au moins sept (7) jours ouvrables avant la date prévue. Cette demande doit inclure :

- L'objectif de l'événement et sa date.
- Le thème et le programme détaillé.
- La liste des invités.
- Les besoins en matière de logistique (salles, équipements, etc.).

Article 6 : Respect des Règles et Sanctions

Les clubs doivent respecter les règlements de l'IHEC Sfax en matière d'organisation d'activités et de gestion des espaces. Tout manquement pourra entraîner des sanctions, incluant la suspension des activités ou le retrait de l'agrément du club.

Date :

Nom du club :

Nom et prénom du président du club :

Signature